

PROGRAMME DE FORMATION PRAP IBC MAC

Objectifs :

Cette formation vise à maintenir et à réactualiser les compétences de l'acteur PRAP IBC.

Public visé et pré-requis :

Toute personne ayant des activités de port de charges ou personnel encadrant

Pré-requis : Les participants doivent être titulaires du certificat « d'acteur PRAP IBC »

Les moyens d'encadrement, techniques et pédagogiques mis en œuvre :

La formation est dispensée par :

- Nom du formateur : Lucie PAQUE ou Audrey HAINAUT
- Titre et références du formateur (diplômes, certificats, formation, expérience...) :

Lucie PAQUE : MASTERE spécialisé management de la sécurité et des risques industriels Formateur PRAP IBC et 2S (INRS) en 2016.

Audrey HAINAUT : MASTER II Psychologie du travail option Ergonomie et conception des systèmes de travail. - Formateur PRAP IBC et 2S (INRS) en 2015.

Les supports techniques utilisés concernent : Vidéoprojecteur, Diaporamas, vidéos, photos, paperboard ou tableau blanc, exercices, le mémento INRS ED 7201 « Devenir acteur PRAP ».

Les moyens pédagogiques sont : alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques (ex : mises en situation).

Matériel pédagogique :

- Une caisse avec poignées,
- Une caisse sans poignée,
- Tout autre objet correspondant à l'activité de l'entreprise et les aides techniques associées.

Le contenu / durée et déroulé de la formation :

Le contenu de la formation tient compte des caractéristiques de l'activité de l'entreprise.

Durée de la formation : 1 jour (7h)

Le programme :

Révision des 3 compétences :

1. Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement

- L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans l'établissement.
- Les principes de la prévention des risques professionnels

2. Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.

- Les éléments déterminants de l'activité physique
- Présentation des analyses réalisées sur les postes de travail (retour d'expérience sur les cas concrets)

3. Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

- Présentation du plan d'action suite aux propositions d'amélioration du projet de l'entreprise / établissement
- Retour sur les principes de base d'économie d'effort
- Révision des techniques de manutention
- Mise en pratique des techniques de manutention

Modalités d'évaluation :

- Une **épreuve certificative** et des **évaluations formatives** sont proposées aux stagiaires de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Elles sont regroupées en situations d'évaluation qui correspondent au plus proche à leurs situations réelles de travail. Les compétences seront évaluées durant la formation par le formateur PRAP en respectant les modalités définies par le référentiel.

- A l'issue de la formation, passation d'un **questionnaire d'évaluation** :
 - Evaluation par le formateur des acquis du stagiaire
 - Evaluation par le stagiaire :
 - de l'atteinte des objectifs ;
 - de la qualité de la formation ;
 - de la qualité du formateur.

Validité de la formation :

La validité du **certificat « acteur PRAP »** est fixée à **deux ans**, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un stage « **Maintien et Actualisation des Compétences** » (MAC) **tous les 24 mois**, ainsi qu'à la réussite de l'épreuve certificative.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire.

Conditions tarifaires :

Contactez le secrétariat au **03 21 46 87 57**

Les locaux de SISE sont adaptés aux personnes à mobilité réduite (accès parking, passage de portes, ascenseur, sanitaires adaptés...). Pour toute information contactez la référente Handicap Fabienne BOUCHART au 03 21 46 87 57